

CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Réunion du 29 juin 2006

Extrait des délibérations

RAPPORT N° 7

Président : Monsieur David HABIB

Rapporteur : Monsieur Christian LÉCHIT

OBJET : GIP CHEMPARC : ATTRIBUTION D'UNE PARTICIPATION COMPLÉMENTAIRE

« Monsieur le Président de Chemparc a informé notre communauté de communes, par courrier en date du 24 avril 2006, que la subvention du FEDER, pour le financement du budget 2006, passerait de 96 470 € initialement prévus à 65 475 €.

Par ailleurs, la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques a également précisé que le montant du FNADT ne pourrait dépasser les 35 700 € au lieu des 37 104 € initialement demandés.

Le déficit général s'élève donc à 32 399 €.

Monsieur le Président de Chemparc a proposé à la Région, au Département et à la communauté de communes de Lacq de couvrir, chacun pour un tiers, cette réduction de la subvention de l'Europe et de l'État attendue. Le Conseil général et le Conseil régional ont répondu favorablement à cette demande.

Votre Bureau, après avoir entendu Monsieur Justin, Président de Chemparc, le 1^{er} juin 2006 et après avoir débattu de l'intérêt que représente le GIP Chemparc pour le développement du bassin, et vos commissions « Développement économique » et « Finances, personnel et administration générale » vous invitent :

- **à attribuer** une participation complémentaire de 10 800 € au GIP Chemparc. »

Après en avoir délibéré, le Conseil de la communauté de communes **ADOpte** le présent rapport à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président de la communauté de communes,

David HABIB